



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Haute-Garonne

Question écrite n° 3193

Texte de la question

M Dominique Baudis interroge M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le devenir de la plate-forme toulousaine d'Orkem (ex-AZF Grande-Paroisse). La situation de l'emploi dans cet établissement est très menacée. Depuis un an, il multiplie les démarches auprès du ministère pour préserver les emplois et développer les activités de chimie fine. Des assurances nous avaient été données pour éviter tout licenciement sec ; or il apparaît aujourd'hui que 25 salariés sont menacés. Nous devons maintenir non seulement l'activité de l'établissement toulousain mais aussi ses effectifs. Il lui demande de mettre tout en œuvre pour éviter à cet établissement de voir des salariés privés de leur emploi, d'autant plus que de 1981 à 1985, 600 emplois y ont déjà été perdus.

Texte de la réponse

Reponse. - L'usine de Toulouse est un établissement de la société chimique de la Grande-Paroisse, filiale du groupe Orkem (ex CdF chimie). Des investissements considérables ont été réalisés sur le site au cours des dernières années (700 MF de 1982 à 1986) notamment pour la production d'urée, d'ammoniac, d'ammonitrates, de dérivés chlorés et d'utilités. Même si un bénéfice de 75 MF sur le premier semestre 1988 a été annoncé, la situation de la société Grande-Paroisse reste à moyen terme liée à une amélioration de la productivité, par une réduction des coûts variables (accès aux matières premières) mais aussi des coûts fixes, condition du maintien de la compétitivité face à la concurrence internationale. En ce qui concerne les coûts fixes de l'établissement de Toulouse, des investissements importants d'un montant de 27 MF ont été décidés. Ils seront accompagnés de réductions d'effectifs dont le nombre initialement prévu de 78 emplois a pu être ramené à 22. La possibilité de développer sur le site des produits nouveaux dans le domaine de la chimie fine, en particulier des dérivés chlorés, doit naturellement être examinée. Il faut toutefois rappeler que l'incidence de ce type de fabrications ne serait de toute façon que marginale en termes d'emplois pour l'établissement de Toulouse.

Données clés

Auteur : [M. Baudis Dominique](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3193

Rubrique : Chimie

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2720